



POUR LE TRI ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

LES MÉDICAMENTS



Les médicaments, ça se trie aussi !

Les déchets médicaux ne vont dans aucune poubelle ! Ils peuvent représenter un véritable danger pour l'homme et pour l'environnement (blessures, infection, pollution...).

Alors, comment on fait ?

Les pharmacies collectent les médicaments non utilisés des particuliers, **périmés ou non, entamés ou non** ! C'est ensuite l'association **Cyclamed** qui les collecte et gère leur incinération de façon sécurisée.

Quelques conseils :

- **rapporter les médicaments périmés ou inutilisés à sa pharmacie** pour qu'ils soient incinérés sans aucun risque
- penser à mettre les boîtes et notices de médicaments dans la poubelle jaune **pour qu'elles soient recyclées**
- vérifier sa boîte à pharmacie régulièrement pour **éviter de reprendre** des médicaments déjà en sa possession

Pharmacie la plus proche :

Plus d'infos sur www.cyclamed.org

contact@mouvementdepalier.fr
www.mouvementdepalier.fr